

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
De la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

L'an deux mille vingt-trois, le 31 juillet à 17 h 30, le Bureau s'est réuni à La Roche-des-Arnauds, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 11 Présents à la séance : 6
DATE DE LA CONVOCATION	25 juillet 2023
SÉANCE DU	31 juillet 2023

Objet : Attribution du marché des navettes du Dévoluy pour l'hiver 2023 – 2024.

Présents : Michel RICOU-CHARLES, Monique BARTHÉLÉMY, Maurice CHAUTANT, Bernadette SAUDEMONT, Fabien GASCARD, Olivier REGORD.

Absents et excusés : Alexandra BUTEL, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Gérald GRIFFIT, Anne-Marie GROS, Serge EYSSERIC.

Considérant la délibération n°32a du 22 mars 2021, portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le Bureau Communautaire, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures ou de services d'un montant supérieur à 40 000 € HT et inférieur à 250 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants selon les règles du Code de la Commande Publique, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que suite au transfert de la compétence mobilité (1er juillet 2021), la communauté de communes prend en charge depuis l'hiver 2021-2022 l'organisation des navettes saisonnières du Dévoluy entre les stations de ski de La Joue du Loup et de Superdévoluy ;

Considérant le cahier des charges de consultation pour la saison d'hiver 2023-2024 élaboré suite aux réunions de concertation avec élus et DGS de la commune du Dévoluy et le chargé de mission Mobilité ;

Considérant l'annonce publiée le 7 juillet 2023 pour une remise des offres au 28 juillet 2023 ;

Considérant que Dévoluy voyages est la seule entreprise à avoir déposé un pli et que sa candidature et son offre sont recevables ;

Considérant l'offre de base proposée et les deux variantes (les recettes ne sont pas comprises dans les propositions) pour 114 jours de rotations du 16-12-2023 au 07-04-2024 (jours d'ouverture des stations de ski) ainsi résumées :

	Nbre rotations	Nbre jours	Coût journée	Coût TTC	1ère rotation	Départ	Descriptif
Offre de base		114	813,19 €	92 703,28 €			2 rotations avant 9:00
Hors jours d'école	19				08:15	SD	
Jours école	16				08:15	SD	Pas de rotation à 16:00 / 16:30/17:00
Variante 1		114	826,96 €	94 273,64 €			3 rotations avant 9:00
Hors jours d'école	20				08:00	JDL	Rotation à 16:00
Jours école	18				08:00	JDL	Pas de rotation à 16:30/17:00
Variante 2		114	823,55 €	93 884,28 €			2 rotations avant 9:00
Hors jours d'école	19				08:15	SD	Rotation à 16:00
Jours école	17				08:15	SD	Pas de rotation à 16:30/17:00

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offre réunie à 16h30 ;

- **Après en avoir délibéré**, le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents :
- Attribue le marché à l'entreprise Dévoluy-voyages
 - Choisit la variante n°1 pour un montant de 94 273,64 €
 - Autorise le Président à signer l'acte d'engagement et toutes pièces afférentes à ce dossier ;

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	6
Contre :	-
Abstention :	-

Ainsi fait et délibéré à Veynes
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Michel RICOU-CHARLES

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Marseille, situé 31 rue Jean François Leca, 13002 Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par le biais de l'application informatique « Télérecours Citoyens », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>